

Je réussis mon CONCOURS

avec prepa1617



Médecine – Kinésithérapie

Odontologie – Pharmacie – Maïeutique

Infirmier(e) – Aide-Soignant(e)

Auxiliaire de Puériculture

365 - 367 Rue Saint Pierre – 13005 Marseille

04 91 98 09 91 - 06 13 76 71 50

www.prepa1617.com

Rejoignez-nous !



[/prepa1617](https://www.facebook.com/prepa1617)



contact@prepa1617.com



web

Formulaire de Candidature Filière Paramédicale

| | | | |
|---------------------|-------|-----------------|-------|
| Nom : | | Prénom : | |
| Tél étudiant : | | Mail étudiant : | |
| Date de naissance : | | Nationalité : | |
| Adresse : | | | |
| Code postal : | | Ville : | |
| Pour les mineurs : | | | |
| Tél Père : | | Tél Mère : | |
| Lycée d'origine : | | Ville : | |
| Bac : | | Spécialité : | |

IFSI

MasterClass Avant Baccalauréat

Durée totale : 75 h
Quand : Durant l'année de Terminale
Tarif : 990 € TTC
Accompte : 150 € + 6 mensualités de 140 €

MasterClass Après Baccalauréat

Durée totale : 288 h + Stage
Quand : Octobre à mars
Tarif : 2 480 € TTC
Accompte : 500 € + 6 mensualités de 330 €

MasterClass Spéciale Liste 2

Durée totale : 39 h
Quand : De janvier à fin février
Tarif : 590 € TTC
Accompte : 150 € + 2 mensualités de 220 €

MasterClass Spéciale Liste 4

Durée totale : 15h
Quand : Durant l'année de PACES
Tarif : 290 € TTC
Accompte : 70 € + 2 mensualités de 110 €

IFAS / IFAP / IFSI

MasterClass IF Aide Soignant(e)

Durée totale : Pack1 + 2 : 80h + Stage - Pack 2 : 20h
Quand : S1 : d'août à octobre - S2 : de décembre à février
Tarifs :
 Pack1 + 2 : 790€ TTC - Acompte 190€ + 3 mensualités de 200€
 Pack 2 : 620€ TTC - Acompte 120€ + 2 mensualités de 250€

MasterClass IF Auxiliaire de Puériculture

Durée totale : Pack1 + 2 : 80h + Stage - Pack 2 : 20h
Quand : S1 : de juin à août - S2 : de décembre à février
Tarifs :
 Pack1 + 2 : 790€ TTC - Acompte 190€ + 3 mensualités de 200€
 Pack 2 : 620€ TTC - Acompte 120€ + 2 mensualités de 250€

MasterClass Ecrit (IFAS / IFAP / IFI)

Durée totale : 35 h
Quand : En fonction du concours présenté
Tarif : 390 € TTC
Accompte : 100 € + 2 mensualités de 145 €

MasterClass Oral (IFAS / IFAP / IFSI)

Durée totale : 15h
Quand : Après les épreuves d'admissibilité du concours présenté
Tarif : 290 € TTC
Accompte : 70 € + 2 mensualités de 110 €

Règlement : Comptant Echelonné Acompte de réservation : _____
 Détails : _____

Documents à fournir, soit par retour de courrier, soit au secrétariat :

- Le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé
- 1 photo d'identité récente
- Le règlement de l'acompte correspondant à la MasterClass choisie (inclus 50€ de frais de dossier non remboursable si annulation durant la période de rétractation)
- Le relevé de notes du Baccalauréat (pour IFSI)
- Photocopie du titre ou diplôme permettant l'accès ou une dispense d'épreuve
- Les conditions générales de ventes signées

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant en annexe de ce document.

Fait à :, le

Signatures : Parent(s) Etudiant Représentant de prepa1617

(Précédées de la mention
 « lu et approuvé »)

A découper uniquement si retour du dossier par courrier



Conditions générales de ventes (CGV)

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **prepa1617** et de son client dans le cadre de la vente « **vosre sélection** ».

Toute prestation accomplie par la société **prepa1617** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société **prepa1617** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **prepa1617** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement de **vosre sélection** s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par carte bancaire ;
- Soit par Paypal
- Soit par prélèvement, avec un nombre d'échéance indiqué sur la feuille d'inscription

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un **acompte de 20%** du montant global de la facture, le solde devant être payé au plus tard avant la dernière séance de « **vosre sélection** »

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de « **vosre sélection** » le représentant légal du stagiaire dans le cas où le stagiaire n'est pas majeur, ou le stagiaire doit verser à la société **prepa1617** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date du commencement de « **vosre sélection** »

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit

le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **prepa1617**.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société **prepa1617** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **prepa1617** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par un accès intranet personnalisé

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société **prepa1617** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Marseille

Fait à, le

Signature du client

Signature du représentant de prepa1617